

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

MAIRIE DE
LOISON-SOUS-LENS
62218

Tél : 03.21.13.03.48
Fax : 03.21.78.35.45



Urbanisme
Marchés Publics
Gestion Voirie



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE LOISON-SOUS-LENS**

OBJET : Arrêté Municipal permanent
Mise en sens unique de circulation de la rue du 1^{er} Mai
(dans le sens rue Jules Serroën vers la rue du 14 Juillet)

ARRETE N° 2022 - 10

Le Maire de la Ville de Loison-sous-Lens,
Vu le code de la route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,

A R R E T E

Article 1 : La rue du 1^{er} Mai sera mise en sens unique de circulation dans le sens rue Jules Serroën vers la rue du 14 Juillet, à compter du **1^{er} mars 2022**.

Article 2 : Les Services Techniques sont chargés de l'implantation des panneaux de signalisation.

Article 3 : Le présent arrêté sera soumis au visa de Monsieur le Sous-Préfet de Lens et ampliation sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police de Lens et Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Béthune, qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Loison-sous-Lens, le **17 février 2022**.



Le Maire,

ADJOINT DELEGUE

Daniel KRUSZKA